

# Comité de développement junior

---

Mandat

**Septembre 2016**



## **1. Préambule**

L'une des conditions les plus importantes pour assurer le succès à long terme des athlètes est le développement à travers les stades *S'entraîner à s'entraîner* et *Apprendre la compétition*. Les observations du niveau de performance moyen des athlètes et des taux de rétention à ces stades justifient une approche plus proactive pour combler les lacunes en matière de développement et de performance. À ce titre, le chef de la direction forme le comité de développement junior (le comité) en tant que comité opérationnel de Nordiq Canada.

## **2. Objectif**

Le comité est formé pour conseiller le directeur du développement des entraîneurs et des athlètes et le directeur de la haute performance sur la façon dont Nordiq Canada peut palier aux lacunes actuelles en matière de développement et de performance aux stades *S'entraîner à s'entraîner* et *Apprendre la compétition*.

## **3. Responsabilité**

Le comité fait rapport au chef de la direction par l'intermédiaire du directeur du développement des athlètes et des entraîneurs. Le comité n'a pas le pouvoir de prendre des décisions au nom du chef de la direction ou d'engager Nordiq Canada de quelque façon que ce soit, à moins d'avoir une autorisation spécifique de la part du chef de la direction.

## **4. Mandat**

Le comité apporte son expertise, sa capacité en matière de ressources humaines et ses perspectives régionales à l'élaboration de recommandations au directeur de la haute performance et au directeur du développement des entraîneurs et des athlètes en ce qui concerne les programmes de développement et de soutien et les incitatifs visant les stades de développement *S'entraîner à s'entraîner* et *Apprendre la compétition*.

Les programmes de développement juniors seront entièrement alignés sur le modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de Nordiq Canada, *Un sport pour la vie*, et faciliteront le développement optimal des skieurs canadiens afin de leur permettre d'atteindre l'excellence internationale. Les activités peuvent inclure:

- a. Effectuer une analyse des lacunes du développement, de la performance et de la rétention aux stades de développement *S'entraîner à s'entraîner* et *Apprendre la compétition*.
- b. Recueillir des renseignements auprès des clubs et des divisions qui peuvent expliquer les lacunes documentées.
- c. Élaborer des recommandations pour combler les lacunes.
- d. Fournir un plan de mise en œuvre des recommandations.

## 5. Membres

- a. Le comité est composé, lorsque cela est raisonnablement possible, des personnes suivantes:
  - Le directeur du développement des entraîneurs et des athlètes
  - Le directeur de la haute performance
  - Au moins cinq représentants de clubs complets avec un minimum de 15 membres titulaires d'une licence Nordiq Canada dans les catégories juvénile à junior hommes / femmes (idéalement leurs entraîneurs en chef)
  - Au moins deux personnes responsables de la direction et de la gestion des programmes de la division pour les athlètes aux stades de développement *S'entraîner à s'entraîner* et *Apprendre la compétition*
  - Autres membres selon les besoins
- b. Le chef de la direction est membre d'office.
- c. Le chef de la direction nommera les membres.
- d. La durée du mandat des membres est d'un an, expire en septembre et est renouvelable.

## 6. Présidence du comité

- a. Le directeur du développement des entraîneurs et des athlètes est le président du comité.
- b. Le président est responsable
  - d'assurer le leadership du comité (par exemple, convoquer des réunions, élaborer des ordres du jour, assigner, superviser et coordonner les travaux du comité)
  - de représenter le comité en matière de communication

## 7. Prise de décision

La prise de décision se limite à fournir des conseils et des recommandations. Le comité s'efforce de fonctionner par consensus. En cas de désaccord, les membres du comité voteront

## 8. Réunions

- a. Le comité établit un calendrier de réunions qui facilite la réalisation des travaux en cours du comité, y compris la présentation de recommandations avant la réunion du comité de la haute performance du mois d'avril.
- b. Les réunions peuvent avoir lieu par téléphone, en personne ou par tout autre moyen facilitant la communication simultanée des membres du comité présents.
- c. Le comité tiendra un registre des recommandations et des décisions et transmettra ce dossier au chef de la direction.
- d. Le quorum pour chaque réunion du comité est de cinq personnes.
- e. Le comité invitera les directeurs et les présidents des comités des autres programmes de Nordiq Canada à assister à des réunions qui pourraient avoir des répercussions sur leurs programmes ou lorsque leur avis est requis.